

VILLE DE MUNSTER
(ALSACE)



**COMPTE-RENDU N° 1
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 JANVIER 2020**

Les conseillers ont été convoqués à cette séance selon invitation du 15 janvier 2020.

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Présents : 22

Absents représentés : 2

Absents excusés : 5

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le conseil municipal peut délibérer de façon valide.

1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le mode de désignation proposé ;

- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.

2 Informations brèves du Maire

2.1 Démolitions en cours

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les démolitions des bâtiments au Leymel et rue du Chemin de Fer vont se terminer très prochainement.

2.2 Actualités CCVM

- *Monsieur GARVEY demande à Monsieur le Maire la situation financière de la Maison du Fromage.*
- *Monsieur le Maire explique que l'équilibre financier est désormais atteint et que le nouveau rapport d'activité sera présenté en septembre 2020.*
- *Madame SCHNEIDER regrette la fin de l'unité de fabrication de fromage.*
- *Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'unité vient d'être reprise par une société du Haut-Doubs.*

2.3 Information : Statistiques 2019 État-civil

Années	Naissances	Nbre Total décès (survenus à Munster et décès de munstériens survenus dans d'autres communes)	Décès Munstériens (domicile indiqué Munster - Ext. placés en Maison de retraite = décès uniquement Munstériens)	Mariages	PACS
2011	44	94	88-35=53	14	
2012	39	92	76-21=55	7	
2013	45	83	68-21=47	12	
2014	32	88	70-29=41	17	
2015	40	115	94-53=41	16	
2016	50	105	82-44=38	16	
2017	44	123	102-38=64	11	5
2018	44	109	85-50=35	23	16
2019	41	132	84-38=46	16	10

2.4 Information : Statistiques demandeurs d'emploi 2019 (source Pôle Emploi)

ANNEE 2019					
MOIS	TOTAL	HOMMES	FEMMES	INDEMNISES	NON INDEMNISES
15/01/2019	244	136	108	186	58
15/02/2019	249	136	133	189	60
15/03/2019	237	125	112	187	50
15/04/2019	239	125	114	186	53
15/05/2019	234	123	111	183	51
15/06/2019	234	123	111	187	47

15/07/2019	Pas de connexion	-	-	-	-
15/08/2019	236	118	118	182	54
15/09/2019	245	118	127	190	55
15/10/2019	231	111	120	182	49
15/11/2019	264	125	119	189	55
15/12/2019	242	129	113	185	57

3 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.

4 Administration générale

4.1 Délibération : Adoption du Rapport de CLECT sur l'élargissement de l'intérêt communautaire lié aux équipements culturels : médiathèque de la vallée de Munster et financement de la ludothèque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le rapport rédigé par la CLECT lors de sa séance du 9 décembre 2019, **en annexe 1** ;
- **DE PRÉCISER** que les charges transférées au titre du financement de la ludothèque et les charges transférées au titre de la médiathèque de la vallée de Munster s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2020 ;
- **DE NOTIFIER** au Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster la décision du conseil municipal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents utiles à ces transferts de charges.

4.2 Délibération : Dotation de l'arme de défense individuelle des Gardes Champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à la majorité (12 voix « pour », 6 voix « contre » et 4 abstentions),

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** l'armement des gardes champêtres.

4.3 Délibération : Création de deux postes permanents – Agents administratifs aux services techniques

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CRÉER** à compter du 1^{er} février 2020, deux postes permanents d'agents administratifs aux services techniques relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35,00/35^{èmes}) ;
- **DE PROCÉDER** au recrutement de deux agents, et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DE PROCÉDER** à la déclaration de création de postes auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;
- **D'ACTER** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

4.4 Délibération : Création de poste permanent – Technicien bâtiment / VRD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CRÉER** à compter du 1^{er} mars 2020, un poste permanent de Technicien Territorial principal de 1^{ère} classe, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures (soit 35,00/35^{èmes}) ;
- **DE PROCÉDER** au recrutement d'un agent sur le poste, et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DE PROCÉDER** à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;
- **D'ACTER** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

4.5 Délibération : Création de poste permanent – Poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE CRÉER** à compter du 1^{er} mars 2020, un poste permanent d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de 30 heures (soit 30,00/35^{èmes}) ;
Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2020

- Assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants ;
 - Préparation et mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement aux enfants.
- **DE PROCÉDER** au recrutement d'un agent sur le poste, et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
 - **DE PROCÉDER** à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés ;
 - **D'ACTER** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité territoriale.

5 Domaines

5.1 Abrogation : Délibération du 24 octobre 2017 - Vente du bien 2a rue Jean Matter à MUNSTER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE PRENDRE CONNAISSANCE** de la décision de rétractation de M. et M^{me} Guillaume DE MAXIMY ;
- **D'ABROGER** la délibération du conseil municipal du 24 octobre 2017 relative à la vente du bien 2a rue Jean Matter, à MUNSTER (68140) à M. et Mme Guillaume DE MAXIMY résidants 31b rue des Foulons à Strasbourg (67200).

5.2 Délibération : Vente de bien communal, 2a rue Jean Matter à MUNSTER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- **DE VENDRE** le bien communal dénommé « SOLI » situé au 2a rue Jean MATTER à MUNSTER, cadastré section 18, parcelle n°44, à l'association ACCES, 9 rue des Chaudronniers à MULHOUSE (68100), représentée par Monsieur Jean-Marc BELLEFLEUR, Président, au prix de 320 000 euros (TROIS CENT VINGT MILLE EUROS), net vendeur, avec faculté de substitution au profit de la société dénommée SCI LA BRIQUE SOLIDAIRE, dont l'association ACCES est associée majoritaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette vente ;
- **DE CHARGER** la SCP Claude BAUER et Pascal MENDEL, titulaire d'un office notarial à 68270 WITTENHEIM, 23 rue du Périgord, de la rédaction de l'acte de vente selon la volonté de l'acquéreur.

6 Remerciements

- L'association Le Don de l'Enfant, pour le prêt gracieux de la salle de la Laub, le 6 avril 2019 pour l'assemblée générale.

Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 20h05



Pierre DISCHINGER
Maire

